

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an 1.00
Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.12
 Chaque ligne en sus, première ins.. 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT
DU 19 AOUT 1878.

FRÈRE TRANQUILLE

PAR
PAUL FEVAL

—Oni bien, mon cher seigneur, seulement, comme il a menti à la duchesse, nous avons peur qu'il ne nous mente à nous. La duchesse, à l'heure qu'il est, attend son époux libre et prépare les fêtes qui doivent célébrer sa délivrance. Nous autres, nous attendons le coup de cimeterre qui doit trancher une tête redoutée. Qui se trompe, de la duchesse ou de nous? nous allons le savoir. Ce n'est pas la même route qui conduit aux halles de Paris et à l'hôtel de la Marche. Si le duc de Nemours est mené loyalement, comme on nous l'a promis, à l'échafaud dressé contre le cimetière des Innocents, son escorte entrera dans la ville par la poterne de Nicolas Hudron, et nous n'aurons garde, croyez-moi, de lui barrer le passage. Si au contraire, Jacques d'Armagnac est reconduit en son hôtel de la Marche, comme cela fut promis à madame Isabelle, son escorte fera le tour de la ville et viendra passer le bac au Pré-aux-Clercs, en ce cas-là, nous avons cinquante hommes d'armes dans les taillis sous la porte Bucy...

—Alors, pourquoi ce faux témoignage? demanda Guillaume de Soles.

—Mon cher sire, répondit l'Italien, quand nos cinquante hommes d'armes auront fait leur devoir, ils enfonceront les portes de l'hôtel de la Marche, et il ne restera plus rien de la maison d'Armagnac: tel est le programme. Mais le programme peut n'être pas rempli. Supposons qu'après le meurtre du duc Nemours, le petit Jean d'Armagnac parvienne à s'échapper. Comme son père sera mort sous nos coups et non point par le glaive du bourreau, la confiscation ne sera pas de droit Or, nous ne sommes point de ces gens qui frappent pour frapper; et, quoique mon noble maître soit pris de male rage, dès qu'il s'agit d'Armagnac, il veut, pour se venger bien et en seigneur d'esprit, non-seulement tuer mais encore hériter. En conséquence, moi qui vous parle, après avoir cherché assez longtemps et avec l'aide éclairée de mon compagnon Thibaut de Ferrières, qui sert ici les intérêts de madame Anne, laquelle veut le duché de Nemours pour son époux, j'ai trouvé une belle petite fille qui a exactement le même âge que le jeune seigneur d'Armagnac, et qui, par fortune, ressemble trait pour trait à madame Isabelle. Nous avons gagné le médecin gascon qui fit l'office d'accoucheur au château d'Armagnac, et il nous suffira désormais de votre honoré témoignage...

—Silence! fit en ce moment Gravelle, qui s'arrêta tout à coup au centre de la clairière et sembla prêter l'oreille.

Un bruit presque imperceptible se faisait dans les taillis.

—C'est un chevreuil... murmura Thibaut de Ferrières.

—Alors voyons le chevreuil, dit tout bas Tarchino.

Il se glissa en rampant jusqu'à la lisière du bois; au bout d'une minute, on l'entendit bondir dans

le fourré et l'instant d'après on le vit revenir tenant à la gorge un pauvre diable qui se laissait traîner en geignant. La lune, qui laissait le couvert dans une ombre profonde, illuminait vivement le centre de la clairière.

—Frère Tranquille! s'écria Guillaume de Soles.

—Mes bons seigneurs, balbutiait le pédagogue, plus mort que vit, ayez pitié de moi!

L'italien tira son poignard.

—Puisque tu es du château de la Marche et que tu trembles comme cela, dit-il, c'est que tu as tout entendu!

Tranquille n'eut pas même la force de protester: il vit briller le poignard et tomba sur ses genoux déjà mort à demi. Ce fut Olivier de Gravelle lui-même qui arrêta le bras de son âme damnée.

—A quelle distance était-il, quand tu l'as saisi? demanda-t-il.

—A cinquante toises environ, répondit l'italien, mais le mieux serait de le rendre muet pour toujours.

—Nous parlions bas, pensa tout haut Gravelle, et je ne sais pourquoi j'ai toujours compté sur cet idiot pour l'affaire de "mademoiselle" d'Armagnac.

Il prononça ces derniers mots de manière à n'être point entendu de Tranquille.

Ce que Gravelle appelait l'affaire de mademoiselle d'Armagnac, c'était l'intrigue ourdie pour faire croire à la substitution de l'enfant. Il y avait longtemps, nous l'avons déjà dit, que les ennemis de la maison d'Armagnac avaient jeté ce bruit dans le public, et madame Anne de Beaujeu savait mieux que personne qui avait eu la première idée de cette calomnie. Gravelle s'approcha de Guillaume de Soles.

—Si tu ne veux pas témoigner, lui dit-il à voix basse, en voici un qui témoignera!

—C'est une action indigne d'un gentilhomme... commença le sire de Soles.

Car il y a des degrés dans la trahison, et tel coquin ne veut se plonger dans la boue que jusqu'à la ceinture.

—Lâche ce bonhomme! commanda Gravelle à Vincenzo Tarchino.

L'italien obéit en grommelant, et Tranquille se releva ne sachant trop s'il était le jouet d'un bon rêve; Guillaume de Soles disait à Olivier de Gravelle:

—Prenez garde, Messire, j'ai vécu longtemps près de cet homme et je ne sais pas si je le comprends encore... Il est plus simple qu'un enfant, c'est vrai, mais il connaît des choses que ni vous ni moi nous ne connaissons jamais.

—Il déteste Jacques d'Armagnac! répliqua Gravelle.

—Il aime la duchesse Isabelle et son fils Jean, dit l'écuyer; il les aime! maintenant que je me souviens...

—De quoi te souviens-tu? demanda Gravelle.

—Maintenant que j'y songe, répartit l'écuyer d'un air pensif, je donne à cette besogne une autre signification. C'était dans la chambre de l'enfant qui pleurait et qui demandait grâce. Tranquille tenait à la main un poignon d'acier, et auprès de lui il y avait deux fioles dont l'une contenait de la couleur rouge, et l'autre une liqueur blanche et brillante qui me parut une dissolution d'argent fin. Tranquille avait dessiné quelques lignes à l'aide de son poignon sur la partie gauche de la poitrine de l'enfant, à la place même du cœur. Dans ma colère, je ne fis pas grande attention à la forme du dessin; mais à présent le choix de ces deux couleurs et la disposition des lignes ne me laissent plus de doutes: c'était l'écusson d'argent au lion de gueules que frère Tranquille burinait sur la poitrine du dernier Armagnac!

—Vous avez raison, Messire, dit une voix derrière l'écuyer, c'était bien l'écusson d'Armagnac que je gravais l'autre jour sur la poitrine de mon élève.

Frère Tranquille s'était approché dans l'ombre sans être aperçu. Il ne tremblait plus. Guillaume de Soles, ainsi surpris, toucha son épée: le sire de Gravelle lui arrêta le bras d'un geste impérieux.

—Avance ici, dit-il au pédagogue.

Tranquille obéit.

—Pourquoi mettais-tu sur la poitrine de ton élève l'écusson des seigneurs d'Armagnac?

Le pédagogue fut quelque temps avant de répondre.

—Il y a des gens, dit-il enfin, qui font ceci et cela parce que la folie les y pousse.

—Ces gens-là ne parlent pas comme tu le fais maintenant, bonhomme, interrompit Gravelle; crois-moi, réponds avec franchise; pourquoi figurais-tu le lion d'Armagnac sur la poitrine de ton jeune seigneur?

Tranquille tourna la tête à droite et à gauche comme s'il eût cherché le moyen de fuir, puis il répliqua d'une voix basse qui chevrotait et tremblait:

—Je ne suis qu'un pauvre malheureux, monseigneur. Vous autres, qui êtes forts et vaillants, quand on vous outrage, vous levez le bras et l'insulte est vengée; moi, je ne me suis jamais vengé, quoique l'on m'ait outragé bien souvent... et je ne sais pas si vous comprendrez cela, mon seigneur: quand on refoule toujours sa colère, il se fait une plaie au fond de la mémoire.

Tranquille releva un peu la tête et toucha sa poitrine.

—Il y a là de la mémoire, reprit-il, pour le bien et pour le mal. Vous monseigneur, qui êtes au-dessus de moi, ne pensez-vous point que le fils doit répondre des actes de son père? c'est la loi de Dieu puisque nous souffrons tous le châtement du péché originel.

(A Continuer.)

ALPHONSE POULIN
 RESTAURATEUR
 M. Poulin tient un restaurant de premier ordre. On y débite les vins les mieux choisis, et les clients de la maison sont servis avec la plus exquise politesse.
 Aux dames qui professent un certain goût pour les hûtres, rien n'est plus facile pour elles que de satisfaire leur inclination.
 M. Poulin leur réserve un salon spécial, où elles peuvent être servies avec toute la promptitude possible.
ALPHONSE POULIN,
 Restaurateur,
 111, rue St. Jean, Haute-Ville.
 Québec, 30 janvier 1878.

AVIS SPECIAUX.

LE SIROP PERUVIEN est un tonique de fer, préparé expressément pour fournir au sang les éléments du fer. Sans alcool, sous aucune forme ses effets énergiques ne sont pas suivis d'une réaction correspondante, mais sont permanente, et inculque la vigueur, la force et une nouvelle vie dans chacune des parties du système, établissant une constitution de fer. Il remplace merveilleusement le vin ou l'eau-de-vie, chaque fois qu'un stimulant est demandé. Vendu chez tous les pharmaciens.

SUCCES ÉTONNANT

Il est du devoir de chaque personne qui s'est servi du SIROP ALLEMAND DE BOSCHÉ, d'en faire connaître les merveilleuses qualités à leurs amis, pour la guérison de la consommation, de rhumes, croup, asthme, pneumonie, et toutes les maladies de la gorge et des poumons. Personne ne s'en est servi sans avoir ressenti un soulagement immédiat. Trois doses soulagera aucun cas, et nous considérons qu'il est du devoir de chaque pharmacien de le recommander au consommateur mourant, et de l'encourager à en essayer au moins une bouteille. 40,000 douzaines de bouteilles ont été vendues l'an dernier et dans chaque cas il a donné satisfaction. Une telle médecine que le Sirop Allemand ne peut être trop connue. Parlez-en à vos pharmaciens. Bouteilles échantillons 10 cents. Bouteilles ordinaires 75 cents.

UNE CARTE.

Toutes les personnes souffrant des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de faiblesses nerveuses, de débilité, d'excroissance, etc., j'enverrai un remède qui les guérira, SANS CHARGE EXTRA. Ce remède célèbre a été inventé par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse sous enveloppe au Rév. JOSEPH T INMAN, Station D., Bible House, New-York City. 27 mai 1878 - 6m3fs



Cie. de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

LIGNE DE KAMOURASKA.

A commencer Samedi, le 29 courant, LE VAPEUR "CLYDE"

laissera le Quai St. André à 7 heures A. M. les MERCREDIS et SAMEDIS, pour Berthier, Ile aux Grues, L'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière-Ouelle et Kamouraska.

Au retour, il laissera Kamouraska à la marée montante, et la Rivière-Ouelle à 6 heures A. M. les Lundis et Jendis.

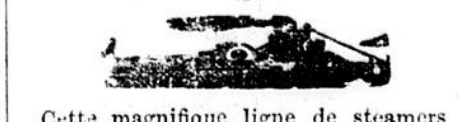
Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André. A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 23 juillet 1878.

Compagnie Navigation DU RICHELIEU ET ONTARIO

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE

Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton et tous les autres Ports intermédiaires.



Cette magnifique ligne de steamers se compose de steamers de première classe à roues latérales

ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL

QUÉBEC - en fer - Capt. Labelle
 MONTRÉAL - " " - Nelson.

Un d'eux laisse le Quai Napoléon tous les soirs (excepté le dimanche) à 5 heures en arrêtant aux ports intermédiaires et arrive à Montréal de bonne heure le lendemain matin.

Ce qui établit une ligne de communication direct avec les steamers de la Compagnie pour les endroits sus-mentionnés, et avec les différents chemins de fer du Nord, du Sud et de l'Ouest.

Les steamers traversent tous les rapides du St. Laurent et les magnifiques paysages du Lac des Mille Isles le jour.

Bureaux des Billets et cabines retenues au bureau de G. LEVE, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au bureau, Quai Napoléon. A. DESFORGES, Agent.

Québec, 17 mai 1878.

A LOUER.

Plusieurs logements à proximité de l'Église et du Quai, à St. Laurent, Ile d'Orléans S'adresser sur les lieux à J. B. GOSSELIN, Marchand, 23 mai 1878.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

1878. 1878.

LIGNE RÉGULIÈRE DES

Vapeurs pour le Saguenay, Tadoussac, Cacouna, Rivière-du-Loup et Malbaie.

A commencer le 21 Juin les Vapeurs de première classe

"SAGUENAY," Capt. M. Lecours.
 "UNION," " E. Hamond.
 "ST. LAWRENCE," " Alex Barras.

Laisseront le Quai St. André

Le "St. Lawrence" les Lundis et Jendis à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Le "Saguenay" les Mardis et Vendredis, à 7 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Baie St. Paul, Les Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac et L'Anse St. Jean.

"L'Union" les Mercredis et Samedis, à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Se reliant à Québec avec la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario; et à la Rivière du Loup avec le Chemin de Fer Intercolonial pour les Provinces Maritimes Laissez la Rivière-du-Loup:—Pour le Saguenay à 5 heures P. M.; pour Québec, les Mardis, Mercredis, Jendis, Vendredis et Samedis, à 5 heures P. M., et les Dimanches à 7 heures P. M.

Billets et Cabines en vente chez G. Leve, Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie.

Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 14 juin 1878.

CELEBRE ONGUENT DE GRACE. REMÈDE CERTAIN pour les MALADES.



PRÉPARÉ PAR

Seth W. Fowles & Fils,

86, Avenue Harrison, Boston, Mass.

Le célèbre onguent de Grace est une préparation végétale inventée au 17ème siècle par William Grace, chirurgien dans l'armée du roi Jacques. Il s'en est servi pour opérer des milliers de guérisons dont l'importance a confondu la science des médecins les plus éminents de l'époque, et tous ceux qui le connaissent le regardaient comme un bienfait public.

PRIX..... 25 cts. la boîte.

Le célèbre onguent de Grace guérit

Les plaies, les membres gelés, les dartres, le mal de gorge, le mal de lèvre, l'érysipèle, les durillons, la teigne, les gerçures.

Les brûlures, Les abcès, La gale, Les entorses, Les blessures, Les coupures, Les plaies envenimées, Les ampoules, Les cors, Les panaris, Les morsures, Les taies, Les verrues, Les roussettes, Les pustules, Les furoncles, Les cancers, Le scorbut, Les ulcères, La rage, Les piqûres, Les tumeurs, Le goitre,

Les éruptions causées par le frottement de la portie, les piqûres de puces, de maringouins ou d'araignées, et toutes les maladies de la peau et les éruptions en général.

A vendre par tous les pharmaciens et épiciers et tous les marchands de campagne aux États-Unis et dans les provinces Britanniques. Prix par la maille, 60 cts. 7 juillet 1877—1a

Annonces Nouvelles.

Vente de Claques—Benning & Barsalou.
A. Varin, marchand-brocanteur.
Voyage à Ste. Anne—James Gaherty.
Vente à l'Encan—Oct. Lemieux & Cie.
do do do do do do
do do do do do do
Cour de Circuit—F. Lepage.
Grande réduction—F. X. Lepage.
Flanelles—Glover, Fry & Cie.

QUEBEC,

LUNDI, 19 AOUT 1878.

PAR ACCLAMATION.

La *Minerve* annonce qu'on a envoyé à M. R. Masson, député de Terrebonne, actuellement en Europe, une réquisition signée par la presque-unanimité des électeurs de son comté, le priant d'accepter de nouveau la candidature aux prochaines élections.

Nous applaudissons très-cordialement à ce généreux mouvement. On sait que M. Masson a compromis sa santé par les travaux et les soucis que lui a imposés la vie publique. Ses électeurs ne font donc que lui montrer un juste sentiment de reconnaissance en l'élevant par acclamation en son absence. Nous avons souvent combattu les opinions exprimées par M. Masson; mais nous avons toujours aussi rendu hommage à la bonne foi, à la sincérité de ses convictions. Lorsque pouvant vivre tranquillement de ses rentes, on a usé ses forces pour cette chose ingrate qui s'appelle la politique, l'on a bien droit au respect de tous. Le public ne court pas risque d'avoir trop souvent de ces obligations-là à reconnaître, car le nombre des gens qui apportent cette ardeur à son service, n'est jamais grand.

M. Masson appartient, comme M. Joly, à cette petite catégorie d'hommes indépendants de fortune comme de caractère, et qui se consacrent à la chose publique sans arrière-pensée de parvenir aux emplois lucratifs. Questions de parti mises à part, nous ne saurions avoir dans la carrière politique trop d'hommes de cette position sociale indépendante.

L'élection de M. Masson à Terrebonne ne pouvait faire doute pour personne, et nos amis n'ont donc porté aucun préjudice à la cause libérale en accomplissant cet acte de générosité. Il est fâcheux que les conservateurs de Bruce-Sud n'aient pas été aussi bien inspirés et qu'ils fassent une lutte inutile à M. Blake, aussi absent en Europe pour cause de santé. Ils ne peuvent avoir aucun espoir de succès, et c'est bataille perdue d'avance.

Et à ce propos, nous dirons que, dans l'état de l'opinion qui n'est pas dominée en ce moment par aucune passion sauvage, il serait fort possible et très-convenable de laisser réélire par acclamation les hommes considérables de l'un ou l'autre parti qu'on n'a point espoir de battre. Les temps sont durs du reste, et cela ferait l'affaire de tout le monde. Le pays n'a rien à gagner, ni aucun parti digne de ce nom, à voir hors du Parlement des hommes comme M. Blake, ni même comme M. Masson. Pour les conservateurs ce serait faire acte de bonne grâce et ne sacrifier en rien l'intérêt du parti, que de laisser passer par acclamation M. Geoffrion à Verchères ou M. Laurier à Québec-Est; et les libéraux trouveraient bien l'occasion de rendre le compliment à leurs adversaires. Rien ne montrerait mieux, qu'à travers l'apreté de nos luttes, persistant un sentiment élevé d'amour-propre national en même qu'une juste appréciation du mérite.

PETITE GUERRE.

Il est de mise, parmi les conserva-

teurs, de réduire à rien ce qu'a fait le

ministère libéral depuis cinq ans. Rappelons-leur donc quelques faits qu'ils n'ont pas oubliés, mais qu'ils mettent en oubli.

Avant même d'arriver au pouvoir, le parti libéral força le ministère de Sir John, en mars 1871, de rappeler l'impôt sur le charbon et la farine: assurément par là au peuple le pain à bon marché, à l'industrie le charbon à bon compte.

En arrivant au pouvoir, le parti libéral a supprimé les droits sur l'huile de charbon; de sorte qu'aujourd'hui on s'éclairait à l'huile de charbon à moitié moins cher que sous le règne tory, ennemi de toutes les lumières.

Le ministère libéral a diminué le port des lettres et assuré aux villes la distribution gratuite des lettres à domicile; en même temps qu'il a réduit presque à rien le port des journaux: donnant ainsi les plus grandes facilités à la correspondance et favorisant la lecture chez le peuple.

En un mot, le ministère libéral nous a assuré la correspondance, la lecture, la lumière, le feu et le pain à bon marché. N'est-ce pas assez pour que le peuple le bénisse le 17 septembre?

Le *Mail* assure qu'il peut maintenant donner des nouvelles certaines de la Nouvelle-Ecosse. Ces nouvelles sont que M. Tupper emportera la province, moins deux ou trois comtés. Et de qui le *Mail* tient-il ces nouvelles? De M. Tupper lui-même. Nous aurions été surpris si M. Tupper avait dit autre chose et s'il avait confessé à ses amis, pour le mettre dans les journaux, que sa tournée venait de le convaincre qu'il allait être battu.

Les gens qui veulent voir dans le voyage de MM. McKenzie et Cartwright dans les Provinces Maritimes, l'indice qu'il y a péril pour le parti libéral de ce côté-là, doivent admettre que cela prouve, dans tous les cas, que ces deux ministres se sentent bien à l'abri des revers dans Ontario, et particulièrement dans Lambton et Lennox. Lorsque l'ennemi vous serre de près chez vous, on ne vole pas ainsi au secours des autres. La chose est significative, en particulier pour M. Cartwright que l'opposition avait juré, jure encore de battre.

Le *Courier du Canada* fait aux deux partis un appel touchant et vraiment digne de sa mission. Cet appel peut se résumer ainsi: pas de violence, ni d'injures, ni de tapageurs à gages; la discussion libre et sérieuse. Ces recommandations seraient parfaites, si notre confrère y avait joint celle de ne point chercher à soulever les préjugés religieux dans la cabale. Ce conseil de sa part aurait eu cependant bien de l'appropriété. Si l'on ne doit pas se battre entre citoyens, à plus forte raison ne doit-on pas s'excommunier entre chrétiens.

Nous pourrions faire remarquer au *Courier* que ses amis n'ont pas toujours prêché, ni surtout pratiqué ses beaux principes sur la liberté de discussion. Il doit se rappeler encore du temps où les tapageurs aux gages du parti conservateur, faisaient la loi dans Québec-Est, par exemple. Mais il est inutile d'insister, et il sent comme nous que ce qu'il dit retombe sur ses amis. Nous aimons mieux nous accorder avec lui pour dire que notre province est la seule où l'on se vante d'avoir empêché un orateur de parler, de l'avoir chassé de l'assemblée, et pour former le vœu que cette pratique tombe en désuétude comme sont tombées bien d'autres pratiques détestables du régime conservateur. A toutes les règles il y a cependant de rares exceptions. Les individus de l'épée Thibault doivent faire exception à la règle, et, au point de vue de la saine morale, on ne peut qu'approu-

ver les honnêtes gens de ne les point écouter, de les éconduire.

Autrefois, c'était un scandale que de citer les Etats-Unis. Les journaux conservateurs se signaient lorsqu'ils voyaient le nom de la République voisine mentionné avec éloges dans un journal libéral. On était par cela même réputé révolutionnaire.

Aujourd'hui, les conservateurs citent constamment les Etats-Unis à l'appui de leur thèse protectionniste; et c'est chez nos voisins, autrefois flétris, qu'ils vont chercher leurs plus beaux exemples. Ils ne veulent plus entendre parler que des Etats-Unis: foins des autres pays qui ne connaissent pas les beautés de la prohibition!

Qui de nous a raison? Le parti libéral qui citait l'exemple des Etats-Unis, lorsque les Etats-Unis éblouissaient le monde de leur prospérité; ou le parti conservateur qui le cite maintenant que cette prospérité subit une éclipse passagère?

BULLETIN ELECTORAL.

COMTÉ DE BELLECHASSE.

Hier après-midi, à l'issue des vêpres, à St. Raphaël, il y a eu une grande assemblée des électeurs libéraux du comté. On y comptait sept à huit cents électeurs de toutes les paroisses.

Le Dr. Pelletier, de St. Charles, fut choisi comme président, et M. Letellier, de St. Valier, comme secrétaire.

L'assemblée décida de nommer des délégués de chaque paroisse pour choisir un candidat.

Les délégués choisis, il y eut vote au scrutin, et au dépouillement des bulletins, M. Achille LaRue se trouva choisi comme candidat, par la grande majorité des délégués.

Le Dr. Pelletier, l'hon. M. Langelier, et le candidat, M. LaRue, prirent tour à tour la parole, les deux premiers pour féliciter les électeurs de leur choix et recommander aux membres du parti l'entente et l'union si nécessaires dans les circonstances contre l'ennemi commun; et M. LaRue pour remercier les électeurs d'avoir bien voulu jeter les yeux sur lui comme candidat et pour leur assurer qu'il mettrait son temps et tous ses services à leurs dispositions.

L'assemblée se dispersa vers 7.30 heures, en saluant de vives acclamations le candidat et les orateurs de la circonstance.

Nous n'avons pas le moindre doute que M. LaRue sera l'élu du comté de Bellechasse le 17 septembre au soir.

COMTÉ DE QUÉBEC.

La lutte s'est ouverte hier dans ce comté. MM. Thibaudeau et Caron se sont rencontrés à la Jeune Lorette, après la messe, et à l'Ancienne Lorette, après vêpres.

L'hon. M. Thibaudeau prendra une grande majorité dans ces deux paroisses. Samedi, il a été visiter le Sault Montmorency, en compagnie de l'hon. M. Pelletier, et y a reçu un chaleureux accueil.

COMTÉ DE LÉVIS.

L'hon. M. Blanchet a porté la parole à Notre-Dame de Lévis et n'a pas rencontré d'adversaire.

De nombreuses réquisitions se signent demandant à M. Fréchette de revenir sur sa détermination de se retirer de la vie publique et le priant de se porter candidat indépendant. Ces réquisitions sont signées par des conservateurs en même temps que par des libéraux.

COMTÉ DE MONTMAGNY.

A une réunion des électeurs du comté hier après-midi, M. H. T. Taschereau a annoncé aux électeurs, en les remerciant pour la confiance qu'il lui avait accordée jusqu'à aujourd'hui, qu'il n'avait pas l'intention de briguer de nouveau leurs suffrages.

La-dessus, les électeurs ont choisi à l'unanimité M. Olivier Carbonneau, marchand, et Berthier, comme candidat pour la prochaine campagne électorale.

M. Carbonneau a accepté la candidature. M. Carbonneau est un homme influent dans le comté. Il est sûr de triompher.

Il aura pour adversaire, l'éternel Philippe Landry, candidat du beurre.

MM. Dr. Fortin, Chs. Langelier, Ed. Lavergne et La. Martineau, snr., ont pris tour à tour la parole. L'assemblée était très nombreuse et a décerné les plus vifs applaudissements au candidat et aux orateurs.

INFORMATIONS.

—Un extra de la *Gazette du Canada* contient la proclamation de dissolution du Parlement. Nominations le 10 septembre; scrutin le 17, sauf pour Manitoba où la nomination aura lieu le 19. Les écrits ont été de suite expédiés à l'île du Prince-Edouard et autres provinces éloignées.

—La *Gazette* publie aussi la nomination de M. Brouse, M. P., comme sénateur, à la place de feu l'hon. M. Shaw.

—La grande assemblée libérale qui a eu lieu vendredi soir à Halifax au *drill shed*, avait attiré plus de 2,000 personnes. Une adresse a été présentée à l'hon. M. MacKenzie. M. Cartwright porta la parole pendant deux heures sur les questions financières. M. MacKenzie lui succéda. L'assemblée se dispersa vers minuit. Un bon nombre de conservateurs assistaient à la réunion, désirant entendre les deux ministres; mais la grande majorité des auditeurs était sympathique au gouvernement.

—Sir Albert Smith a tenu dans le comté de Westmoreland, un pique-nique politique qui avait attiré pas moins de 3 à 4,000 personnes.

—Le secrétaire d'Etat aux Etats-Unis a adressé au gouvernement anglais une lettre dans laquelle il expose les raisons pour lesquelles les pêcheries canadiennes à \$5,500,000 sont regardées comme trop chères et demande que la Commission reconsidère son jugement et réduise son estimation des pêcheries.

TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 18. — Une dépêche de Vienne dit que les négociations entre l'Autriche et la Turquie sont sur le point d'être rompues.

L'Autriche a rejeté les dernières propositions de la Porte. Caratheodori Pacha attend des instructions.

Une dépêche de Berlin dit que le Prince Nicolas du Monténégro a demandé l'évacuation, le 1er septembre, du territoire qui lui a été concédé par le Congrès. Si la Porte cherche à s'échapper par la tangente, il y aura des troubles.

Une dépêche de Vienne dit qu'au moins quatre nouvelles divisions de l'armée d'Autriche, vont partir immédiatement pour la Bosnie.

Une dépêche de St. Pétersbourg dit que l'on y arrête en masse des nihilistes et des panslavistes.

Une dépêche de Rome dit que le cardinal Nina, secrétaire d'état pontifical, insiste à ce que le Pape aille à Perugia et a informé le nonce apostolique que sa Sainteté a besoin d'un changement d'air.

Le gouvernement italien, en réponse aux ouvertures du Vatican, a réaffirmé sa détermination de maintenir les prérogatives royales.

Le Vatican a envoyé à Mgr. Mazella, nonce papal, des propositions qui seront soumises à Bismarck au sujet du retour des évêques bannis dans leurs diocèses. Le Vatican accepterait une simple promesse de non-intervention et pense que le gouvernement allemand devrait regarder cette concession comme moins difficile à faire qu'une sanction formelle.

Paris, 18. — On dit que Bismarck presse McMahon de demander aux chambres d'adopter des lois rigoureuses contre les socialistes.

Il arrive des rumeurs inquiétantes au sujet des mouvements des socialistes en Espagne.

McMahon a gracié 25 communistes.

La musique de Gilmore obtient du succès en Allemagne et a reçu invitation d'aller en Russie.

Kossuth proteste contre l'occupation de la Bosnie par les troupes autrichiennes.

Berlin, 17. — On dit qu'à la dernière séance du Congrès, la veille de la signature du traité, les plénipotentiaires turcs et autrichiens se sont entendus pour faire signer à l'Autriche une déclaration par laquelle elle reconnaît au sultan le titre de souverain de la Bosnie et s'engageait à n'occuper que temporairement la principauté.

Le *Post* annonce que la Commission européenne pour réorganiser la Roumélie Orientale se réunira à Constantinople le 13 sept. La Commission de réorganisation de la Bulgarie se réunira le même jour.

Maglai, 18. — Les rebelles musulmans reçoivent des munitions de guerre de la Porte par voie privée. Les rebelles continuent de se cacher en nombre dans la direction de Metrovitza.

Belgrade, 18. — Les chrétiens dans la Bosnie prennent les armes en masse pour protester contre les lourds impôts que leur infligent les autrichiens.

Le ministre des finances en Serbie négocie en ce moment avec des banquiers de Paris, un emprunt de 25 mil-

lions de francs, pour racheter les dettes de la guerre.

Une dépêche de Raguse dit: Le Prince Nicolas, du Monténégro, a formellement avisé les chefs rebelles du district de Graho d'accepter l'occupation du pays par les troupes autrichiennes.

Prague, 18. — La police a fait une descente dans plusieurs bureaux de journaux socialistes et dans les demeures de chefs socialistes de cette ville.

Vienne, 17. — Une dépêche des quartiers-généraux de la division autrichienne du sud dit: La division a été attaquée vendredi matin dans sa position près de Daborg sur la rive droite de la rivière Bosnie, par un corps considérable de rebelles, et a repoussé tous les assauts, non sans subir des pertes considérables.

Constantinople, 18. — Mehemet Ali Pacha est parti samedi pour Albanie. Il y a eu une grande revue des troupes russes samedi; l'embarquement commencera lundi.

Le ministre anglais Layard a donné des instructions pour la retraite de la flotte anglaise.

Les troupes turques évacueront Batoum d'ici à quinze jours.

A TRAVERS LA VILLE.

POUR L'EUROPE. — Parmi les passagers partis samedi pour l'Europe, dans le *Moravian*, se trouvaient M. J. B. Renaud, Dr. F. Roy, M. J. L. Renaud et Madame de Brigny.

RETOUR. — Parmi les passagers arrivés par le *Sardinian*, sont MM. Gordon Brown, Pagnuelo et P. V. Valin.

COMTÉ DE PORTNEUF. — Les plaidoiries sont commencées à la Cour samedi sur les objections préliminaires faites contre l'élection de l'hon. F. Langelier.

M. Langelier représentait le défendeur et M. Belleau les pétitionnaires.

POUR LA MÉDECINE. — Les examens pour l'admission à l'étude de la médecine, auront lieu à l'Université-Laval le 19 septembre prochain.

LA CALE SÈCHE. — Le contrat de la construction de cet ouvrage a été formellement signé samedi après-midi par les contracteurs, MM. Larkin, Connolly & Cie., et par le président et le secrétaire de la Commission du Havre.

On commencera demain à travailler au dock.

JEU DE CROSSE. — La partie pour le titre de champion du globe entre le Club de crosse *Shamrock*, de Montréal, et le Club de Toronto, a été remise, parce que les deux clubs ne peuvent s'entendre sur le choix du terrain.

Quelqu'un suggère que la partie soit jouée à Québec, qui offre un terrain neutre aux deux clubs.

M. DEVLIN. — Le *Herald* dit qu'on a exagéré la maladie de M. Devlin qui a bon espoir de guérison.

POUR LE SAGUENAY. — Le vapeur *Saguenay*, capt. Lecours, laissera le quai St. André, demain à 7 heures A. M. pour la Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi, en arrêtant à la Baie St. Paul, aux Eboulements, à la Malbaie, à la Rivière-du-Loup, à Tadoussac et à l'Anse St. Jean, aller et retour.

L'EXCURSION A STE. ANNE. — Le comité d'organisation a fait des arrangements pour obtenir pour les excursionnistes des embarcations sur la rivière Ste. Anne; avoir des rafraîchissements à bord du train; et avoir le parc du notaire Beaudry de Ste. Anne. C'est un des plus jolis endroits que l'on puisse imaginer.

Le magnifique corps de musique de Notre-Dame de Beauport accompagnera les excursionnistes.

NOUVEAU JOURNAL. — Nous accusons réception du premier numéro du *Courier de Valois-Ville*, publié par le Dr. F. M. Valois.

Le nouveau journal est politique, littéraire et agricole.

Il sera indépendant en politique.

Succès au nouveau confrère.

EN REPARATIONS. — Après avoir fait réparer le quai Champlain, la Corporation fait macadamiser la rue Des Fossés. Elle en avait grandement besoin.

ACCIDENT GRAVE. — Vers 9 heures ce matin, il est arrivé un accident à la Porte St. Jean.

On sait qu'il y a en ce moment des ouvriers qui réparent les murs.

Un échafaudage s'est écroulé et deux ouvriers, dont l'un nommé Félix Picard, ont été précipités.

Picard a reçu des blessures tellement graves, que le médecin redoute fort la congestion cérébrale.

ACCIDENT. — Samedi soir, un charretier portant le No. 123, a mis sa voiture en pièces en tournant de la rue la Fabrique à l'ancien marché de la Haute-Ville. L'une des roues de la voiture s'est trouvée prise dans les rails des chars urbains.

ENCORE UN PEU.—Samedi après-midi, l'un des chevaux de trait de M. Crawford, était sur leur quai. On chargeait sa voiture de charbon, lorsqu'en reculant, cheval et voiture tombèrent à l'eau. Tous deux furent entraînés loin du quai et l'on eut beaucoup de difficultés à les tirer de cette mauvaise position.

PICK-POCKETS.—Plusieurs pick-pockets américains donnent de la besogne à la police en ce moment.

Ils ont volé plusieurs mouchoirs chez M. Bamsfield, marchand, côte Lamontagne; ce n'était pas parce qu'ils avaient le rhume de cerveau.

Sur le Cap, dans plusieurs maisons, ils ont offert en vente des cuillers d'argent.

VOL.—Samedi soir, entre 9 et 10 heures, on a volé un habit en tweed dans l'entrée de l'Hôtel Proulx, rue du Pont.

Le voleur jouit encore de la liberté.

ARRÊTÉS SOUS SOUPÇON.—Depuis quelque temps, on constatait des vols mystérieux dans les chars et hangars de fret de la Compagnie du Grand-Tronc, à la station de Methot's Mill.

On engagea le détective Flynn pour faire le guet. Celui-ci a réussi, après quelques jours d'observations, à découvrir que les voleurs étaient trois frères du nom de Martel, dont l'un d'eux a déjà remis une clef qui leur donnait admission dans les chars et les hangars.

L'AFFAIRE-CARDINAL.—L'enquête préliminaire dans l'affaire Cardinal Giguère, commencera demain matin à la Cour de Police.

L'enquête, comme d'ordinaire, se passera à huis-clos.

Nous regrettons d'apprendre que Mlle Giguère n'est pas mieux.

COUR DU RECORDER.—Michael Ferguson, saoul, rue des Fossés, pour avoir pris de la boisson, \$4 et les frais.

Daniel McCarthy, occupé à se colorer le bout du nez et les pommettes des joues, dans une auberge de la ville, \$1 ou 1 mois.

Jean Lortie, travaillant mais vainement à démontrer les avantages de la ligne droite, rue St. Paul, après avoir levé le coude plus souvent qu'à son tour, \$1 ou 1 mois.

Fernando Gomez, un vaso de aguardiente y un otro de cerveza, absous.

William Lacombe, un schnapp de trop dans le goulot, \$2 ou 1 mois.

James McAdams, trouvé en tête à tête avec une bouteille d'eau-de-vie, \$1 ou 15 jours.

COUR DE POLICE.—Samuel Martel, Téléphore Martel et Bernard Martel, comparaissent pour vol de dix flacons de gin dans les chars de fret à la station Methot, à St. Flavien, propriété de la Compagnie du Grand Tronc. Les prisonniers Samuel et Bernard Martel plaident coupables et sont envoyés en prison pour six mois et Téléphore Martel sur son plaidoyer de non coupable est envoyé en prison en attendant son procès.

Une enquête se poursuit au bureau de la police.

ENTRE AMIS.—Dallaire et Morin, deux jeunes gens de cette ville, étaient amis comme Oreste et Pylade, Castor et Pollux, ou bien encore Nisus et Euryale.

Dans la soirée de samedi, tous deux proposèrent une promenade en voiture du côté de Lorette. Qui fut dit fut fait. Les deux amis prirent avec eux un troisième compagnon. On dit qu'un troisième gâté tout; c'est fort possible. Cependant il n'appert pas que ce troisième compagnon ait été la cause du brouille et de la partie de toupet qui est survenue entre Morin et Dallaire.

Nous disons partie de toupet, c'en a été une véritablement; car Dallaire a aujourd'hui une partie des cheveux et du cuir chevelu disparue. Les touristes étaient déjà loin de la poussière de la ville, sur le chemin de Lorette, lorsqu'il s'éleva une forte chicane entre Dallaire et Morin. A quel propos? l'histoire, souvent si incomplète, n'en dit rien. Toujours est-il que Morin, en pleine fermentation de bile et d'humeur âcre et noire, exhiba une manière de petit revolver et en tira deux coups sur Dallaire; l'une des balles alla, comme nous venons de le dire, faire une grave blessure à la tête de Dallaire qui est revenu à la ville moins quelques mèches de cheveux et un morceau de cuir chevelu. Il était couvert de sang. On l'a conduit chez un médecin qui a pansé la blessure.

Un peu plus tard, Dallaire allait raconter son affaire à la police. On appelle ça des amis, disait-il, en sortant de la station.

GRAND ENCAN.—Grande vente par encan au détail d'un fonds de banque route de marchandises sèches. Cette vente aura lieu vers le 1er septembre et sera sans réserve.

FAITS DIVERS.

LE CRIME.—On télégraphie de St. Louis, 17: A l'Hôtel Girard, cette après-midi, Joseph P. Calcord, avocat, a tué sa maîtresse, Letty Smith, d'un coup de revolver puis s'est fait sauter la cervelle; tous deux sont morts instantanément. Cause, jalousie et whisky.

UNE EXPLOSION.—On télégraphie de Pottsville, Pensylvanie, 18: Pendant l'orage d'hier après-midi, le magasin de poudre de Weldy & Cie, dans les environs de la ville, a été frappé par la foudre. Il y avait 1100 barils de poudre dans le magasin. L'explosion a été terrible: le magasin a été mis en pièces, et les débris lancés avec une force immense dans la direction de l'est, ont fait une trouée de 50 pieds de large dans un bois avoisinant. Il y avait dans le moment un parti de promeneurs dans le bois. Deux personnes ont été tuées, cinq blessées au point qu'il faudra leur amputer des membres, et d'autres blessées plus ou moins.

Beaucoup d'animaux ont été blessés; on a dû après cela les abattre. L'explosion a été entendue à 11 milles de là et a mis la ville en émoi.

Pertes totales portées à \$45,000.

LA FIÈVRE JAUNE.—Voici ce que nous apporte le bulletin télégraphique: New-York, 17. L'individu trouvé malade de la fièvre jaune, hier soir, a été pris de vomissements noirs et l'on n'espère pas le réclapper.

L'express Adams offre de transporter gratuitement tous les secours aux malades.

Le général Waithall et quarante autres personnes sont arrivés de Grenada à Louisville, et rapportent que lorsqu'ils ont quitté la place il n'y avait que trois maisons d'ouvertes: celle d'un restaurant, d'un médecin et d'un entrepreneur de pompes funèbres. La panique est terrible.

Il n'y a pas de fièvre jaune à Savannah.

On a découvert deux cas de fièvre jaune à Cincinnati jeudi, et un autre à Covington, Kentucky.

Le brick américain *Jakar*, de Machias, venant de Pensacola, est arrivé avec le contre-maitre mort et l'équipage malade de la fièvre. Il a été mis en quarantaine.

Grenada, Missouri, 17. — Les scènes qui se passent ici depuis 24 heures sont indescriptibles. Les hommes et les femmes les plus robustes sont malades, les enfants aussi; tout le monde se meurt; on ne se heurte plus qu'à des cadavres. En quelques heures, des familles entières sont rayées de la liste des vivants.

Le premier cas de fièvre a paru ici le 25 juillet.

Il y a une semaine, il y avait 1,200 blancs dans la ville; les uns sont morts, et les autres ont pris la fuite; il n'en reste plus que 200; sur ce nombre il n'y en a que 30 ou 40 en bonne santé.

New-Orléans, 18.—Depuis le dernier bulletin, il y a eu 474 cas de fièvre, et 121 victimes; total, 902 cas, 239 décès, dont 108 sont des nouveaux cas et 29 de nouvelles mortalités durant les vingt quatre heures expirées hier à midi.

Les nouvelles de la dernière heure disent ceci: 975 cas; la semaine dernière, 509 nouveaux cas; total des décès, 256; pour la semaine, 140.

18 août.—Hier on a pu secourir 40 nouveaux malades abandonnés; les secours en argent sont abondants.

A la dernière heure, on a compté 115 nouveaux cas, et 47 mortalités.

Port Eades, 17.—34 nouveaux cas et 6 mortalités durant la semaine finissant hier soir.

Mobile, 18. — Un décès de la fièvre jaune hier.

Memphis, 18. — Le premier cas de fièvre jaune a paru le 13 août.

Vietsburgh, 18. — La fièvre jaune a fait son apparition et il y eu une mortalité, le 12. La fièvre fait des progrès rapides.

Havane, 17. — 99 morts de fièvre jaune et 9 de la petite vérole pendant la semaine expirée le 10 août.

Memphis, 17. — 33 nouveaux cas et neuf décès aujourd'hui. La fièvre fait ses ravages surtout parmi la population à l'aise, et non parmi les pauvres comme en 1873. 10,000 personnes ont déserté la ville.

Aujourd'hui, dit-on, il y a meilleure perspective: 9 cas et 13 morts.

Louisville, Kentucky, 18.—La fièvre jaune n'a jamais paru à Louisville, malgré qu'il y ait 500 réfugiés ici; on ne craint rien pour la santé publique. Il n'y aura pas de mesures de quarantaine de prises.

A Little Rock, la fièvre disparaît à peu.

La Compagnie du chemin de fer de Chicago, St. Louis et Nouvelle-Orléans a discontinué ces trains.

Jamais chance pareille se présentera.

Par ordre du Syndic Officiel, une grande Vente de Moulins à Coudre aura lieu au No 6, rue de la Fabrique, à une réduction de 50 par cent sur les prix ordinaires. Ces Moulins sont tous neufs et garantis pour 5 ans. L'argent sera remboursé si les Moulins ne sont pas tels que représentés.

LISTE DE PRIX.

Prix ordinaire du détail \$30	vendu pour \$15
" " " " 40	" " 20
" " " " 42	" " 22
" " " " 45	" " 25
" " " " 50	" " 27
" " " " 55	" " 30
" " " " 80	" " 40
" " " " 85	" " 45

Moulins à Coudre de toutes sortes, tels que Singer, Weed, Favorite, Webster, Appleton, Osborn.

N'oubliez pas le No. 6, rue de la Fabrique. Entrée par le Magasin de Pianos. Québec, 3 août 1878—1m

MARCHE MONÉTAIRE.
New-York, 16 hs., 19 août 1878.
Or, \$; Echange Sterling, 85; Greenbacks, 98.
E. C. BARROW, Courtier.

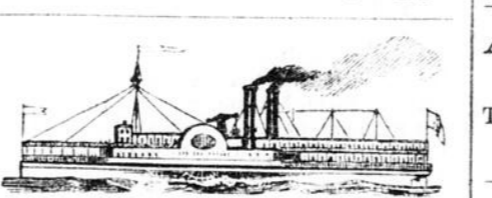
Décès.

Au faubourg St. Jean, le 17 du courant, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec une résignation vraiment chrétienne, Dame Marie-Geneviève Letarte, épouse de Sieur Jean-Etienne Audy, à l'âge de 49 ans et 5 mois. Ses funérailles auront lieu mardi, le 20 du courant, à 9 heures, à l'église du faubourg St. Jean. Le convoi partira de sa résidence, No. 35, rue O'Connell, quartier Montcalm, à 8 1/2 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les membres de la Société Bienveillante des Ouvriers de Québec et de la Société Amicale sont aussi priés d'y assister.

A Québec, le 17 du courant, à l'âge de 30 ans, Demoiselle Marie-Malvina Gagnon, après une maladie soufferte avec la plus grande résignation à la volonté de Dieu. Son service et sa sépulture auront lieu mercredi, le 21, à 8 1/2 heures précises, à l'église du faubourg St. Jean.—R. I. P.

A Québec, le 18 août, à l'âge de 62 ans, Sieur Pierre Chamberland. Son service aura lieu mardi, à l'église St. Roch, à 8 heures. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No. 24, rue St. Ours, à 7.30 heures précises. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Annances Nouvelles.



Dimanche, 25 Août

LE VAPEUR JAMES

laissera le Quai St. Romuald à 5 heures A. M., pour Ste. Anne, arrêtant à Sillery, puis à Québec à 6 heures, et arrêtant ensuite à Lévis.

Prix du passage, aller et retour, 40 cents. JAMES GAHERTY, Capitaine.

Québec, 8 août 1878.

A. VARIN

Marchand - Brocanteur

41 et 43, rue de la Couronne

Vend et achète toutes sortes de Meubles et effets de seconde main.

Québec, 19 août 1878.—8m

J. B. HEBERT

MEDECIN VETERINAIRE

Chez M. JOSEPH DAIGLE, Hôtelier, en face du Marché Jacques-Cartier, St. Roch.

La grande expérience de M. Hébert, acquise au prix de plusieurs années de pratique et couronnée d'honnêtes résultats, l'engage à dire au public qu'il ne réclamera aucun argent, tant que la bête qui lui sera confiée ne sera point guérie.

Il se charge de guérir les maladies suivantes, regardées comme incurables: Eparvins, ring bones, efforts de la hanche, des reins, des épaules et du pied cors aux pieds, siraux, vessignons, casselets, bouffes ou moulles, etc.

Il est le frère de A. O. Hébert, écrivain autrefois professeur à l'Université-Laval.

Québec, 16 août 1878.

Collège Montmagny.

Études commerciales et industrielles. Formation et enseignement de 1re à 6e.

Entrée des élèves, le 3 Septembre.

Cas LAFRESNE, Principal.

8 août 1878—1m

Annances Nouvelles.

Immense Vente à l'Enchère

POUR LE COMMERCE

CLAQUES et CHAUSSURES EN FEUTRE

Les soussignés ont reçu instruction de la COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC DE MONTREAL, de vendre à l'entrepôt de la Compagnie,

No. 335, rue St. Paul

MONTREAL

Jeudi, le 29 du courant

Tout son fonds de Claques et Chaussures en Feutre, comprenant

25,000 CAISSES

Le tout de première qualité.

Les catalogues seront prêts en temps convenable.

Lunch à UNE heure.

CONDITIONS LIBERALES

La vente à DIX heures.

BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Québec, 19 août 1878

VENTE A L'ENCAN

DE

Marchandises Sèches, Epiceries, Quincailleries, Livres de Crédits, etc.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

LÉON PELETIER, de Ste. Anne LaPocatière, Failli.

Par Encan sera vendu à la place ci-devant occupée par le dit Failli, Ste. Anne LaPocatière, JEUDI, le 22me jour d'AOUT courant, tout le fonds de commerce du Failli, consistant en un assortiment de première classe de Marchandises Sèches, Epiceries, Quincailleries, etc., presque tout neuf et en ordre parfait.

Les marchandises seront vendues en lots à la convenance des acheteurs.

Après quoi sera offert à tant dans la piastre, les Livres de Crédits du dit Failli se montant par liste à \$7 070.

Vente à DIX heures A. M.

R. HENRY WURTELE, Syndic Officiel.

OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs.

Québec, 17 août 1878—4f

Académie Jésus-Marie, Sillery

La rentrée des élèves aura lieu le 4 SEPTEMBRE.

Québec, 17 août 1878—p

BAZAR.

Un Bazar se tiendra, MERCREDI, le ONZE SEPTEMBRE prochain et les jours suivants, dans le Shed sur le terrain des courses de M. Dion, en la paroisse de l'ancienne-Lorette. Mesdames Jos. Laurin, Charles Jobin, Jos. Blondeau, Charles Drollet, Elzéar Alain et Narcisse Meunier tiendront des tables.

La table de rafraichissements sera tenue par Mesdames Laurin et Meunier.

FLORE LAUBIN, Secrétaire.

17 août 1878—3fg

Grande Excursion à Ste. Anne de la Pêrade, par le Chemin de Fer du Nord.

DIMANCHE, 25 COURANT

Avec la bienveillante permission et le consentement du Rév. M. DUPUIS, curé de Ste. Anne.

L'Union typographique de Q ébec No 159

Fera une grande excursion à l'endroit ci-haut mentionné, laissant la Gare du Palais à 7 heures précises, et de retour laissera Ste. Anne à 6 heures P. M.

BILLETTS, aller et retour, 75 cents.

Un magnifique Corps de Musique assistera et il y aura de nombreux divertissements sur les lieux.

Il n'y aura aucune liqueur spiritueuse de vendue dans la paroisse ce jour là.

Québec, 17 août 1878—3f 17,21,24

PERDUE.

Lundi soir, le 12 du courant, à la Salle Jacques-Cartier, ou dans les environs, une somme de \$140 en billets de \$10 de la Banque de Montréal. La personne qui la rapportera à ce bureau sera généreusement récompensée.

Québec, 15 août 1878—3fp

Annances Nouvelles.

VENTE A L'ENCAN

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

MERCREDI, LE 21 AOUT

A notre Salle d'Encan, No. 253, rue et faubourg St. Jean.

Par Encan sera vendu MERCREDI, le 21 AOUT, à notre Salle, rue et faubourg St. Jean, un grand assortiment de Meubles de Ménage consistant en Sideboards en Noyer Noir, Sideboards en Frêne, Tables de Centre, Tables à Diner Extensive, Chaises, Tapis, Vaisselle, Commodes, chiffonniers, Bibliothèque, Garde-Robes, Poêles à deux et trois étages, et une quantité d'autres effets.

— AUSSI —

Une grande quantité de Linge de Dames, Robes de Soie Noire et de Couleurs, Mantoux en Drap, en Velours et en Pelletterie, etc., etc.

Le tout absolument vendu sans réserve.

La vente à 14 heure précise.

OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs.

Québec, 17 août 1878.

VENTE A L'ENCAN

DE

Marchandises Sèches, Epiceries, Quincailleries, etc.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements.

Dans l'affaire de

JULES DIONNE, de Kamouraska, Failli.

Par Encan sera vendu à la maison ci-devant occupée par le dit Failli, à Kamouraska, VENDREDI, le 23me jour d'AOUT courant, tout le stock du failli consistant en un assortiment de première classe de Marchandises Sèches, Epiceries, Liqueurs, Quincailleries, etc., etc.

Vente à UNE heure P. M.

OCT. LEMIEUX & CIE, Encanteurs.

Québec, 17 août 1878.

Grande Réduction

CHEZ

F. X. LEPAGE

ECONOMISEZ !

En achetant vos

MARCHANDISES

AU

MAGASIN POPULAIRE

Chez

F X LEPAGE

No. 53, Rue de la Couronne.

A l'honneur de prévenir le public en général que tous les appartements sont au complet tels que :

Drap Noir tout Laine,

Drap Noir Union,

Serge pour Messieurs,

Tweed pour Habillements,

Chemises Blanches et Couleurs,

Camisoles, Laine et Coton,

Caleçons, Laine et Coton,

Colts et Poignets en Toile.

Ainsi qu'Étoffes à Robes dans les derniers goûts et de toute qualité, Mérinos, Couleur Paramata Cachemire, Alpaca Noir.

— AUSSI —

Un assortiment complet pour le Deuil tel que :

Crêpe Noir,

Merino Noir,

Paramata Noir,

Crêpe Noir,

Serge Noir,

Cachemire Noir,

Fleurs Noires,

Eubans, etc.

— AUSSI —

Flanelle de toute Couleur, Coton, Shirting, Indienne et une foule d'autres articles trop longs à énumérer, qui seront vendus à des prix très-réduits et qui défient toute compétition.

Au Pensionnat de Jésus-Marie, A ST. JOSEPH DE LEVIS, La rentrée est fixée au 2 SEPTEMBRE. 13 août 1878-g



RAPIDE DES GALOPS, FLEUVE ST. LAURENT.

AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Secrétaire des Travaux Publics et portant à l'endos "Soumission pour les Rapides des Galops," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MERCREDI, le 11me jour de SEPTEMBRE prochain, pour creuser et élargir, à plusieurs endroits un chenal du fleuve St. Laurent, à partir de l'entrée supérieure du Canal des Galops jusqu'à l'eau profonde, au bas de la chute du Rapide des Galops.

On peut voir les plans de la localité montrant la position de l'ouvrage et une spécification de l'ouvrage qui doit être exécuté, à ce bureau et à la maison du gardien des esclaves, le et après MERCREDI, le 28 AOUT courant.

Les contracteurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront examinées que tant qu'elles seront faites suivant les formalités voulues, et, dans le cas de sociétés de commerce, à moins que les signatures actuelles y soient, devront faire connaître la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de cette société; de plus un chèque accepté de la somme de deux mille piastres doit accompagner la soumission, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire ne veut accepter le contrat aux prix spécifiés dans les soumissions.

Le chèque sera remis aux contracteurs dont on n'acceptera pas la soumission.

Afin que le contrat soit dûment exécuté on exige une sûreté satisfaisante par le dépôt d'argent jusqu'au montant de cinq pour cent sur la somme totale du contrat; de laquelle somme le montant envoyé avec la soumission ne fera pas partie.

On ne paiera que quatre vingt-dix cent sur l'ouvrage fait, jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Chaque soumission devra être attachée aux signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables dans la possession, consentant à se porter cautions pour l'exécution de ces conditions, aussi bien que de la due exécution des ouvrages que le contrat embrasse.

Le Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse des soumissions ni aucune d'elles.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 2 août 1878. 18 août 1878-8f

GRANDES

ORGUES D'EGLISES

Strictement de première classe, de qualité sublime, fabriquées seulement par SAMUEL S. HAMILI, de East Cambridge, Mass.

Nous désirons attirer l'attention des Messieurs du Clergé, des Communautés Religieuses et des Fabriques de Paroisse, qui auraient l'intention de faire l'acquisition d'un Orgue très supérieur, sur celles fabriquées par M. Hamill, dont les prix ont été réduits afin de faire concurrence aux Orgues fabriquées dans la Province. Les 35 années d'expérience de M. Hamill dans la fabrication exclusive des Orgues d'Eglises, le grand nombre qu'il fabrique régulièrement chaque année dépassant de beaucoup celui d'aucun autre fabricant sur le continent, ses grandes ressources pécuniaires facilitant la confection, l'étendue considérable de ses affaires, et enfin le grand débit, lui permettent de vendre ses Orgues, non seulement aux mêmes prix que les petits fabricants de notre province, dont les instruments ne peuvent soutenir la comparaison au point de vue de la qualité, mais bien à meilleur marché, et à des conditions d'une libéralité jusqu'ici inconnue. Afin d'assurer tous les avantages possibles aux acheteurs, nous sommes en mesure d'offrir des termes de paiements jusqu'à 10 années de crédit. Les frais d'impôts, de transport, etc., sont en outre payés par l'agent: les PRIX RÉDUITS POUR LE CANADA sont depuis \$550.00; chaque Orgue est accompagné d'une garantie pour cinq années, signée par le fabricant. L'Eglise de la Baie St. Paul a été dotée d'une de ces Orgues célèbres, et c'est avec raison que la paroisse se glorifie d'avoir un instrument qui ne laisse rien à désirer.

Seule Agence pour le Canada

BERNARD & ALLAIRE

Dépôt des célèbres Pianos de Weber & Cie., de Marshall & Wendell, et Horace Watters & Fils, et des Harmoniums de Mason & Hamlin et de ceux de J. Estey & Cie.

BERNARD & ALLAIRE, EDITEURS DE MUSIQUE,

6, rue la Fabrique.

Québec, 14 août 1878.

A. LAVIGNE

EDITEUR DE MUSIQUE Importateur de PIANOS ET ORGUES - HARMONIUMS Agent à Québec pour la manufacture D'ORGUES D'EGLISES DE L. MITCHELL

Restaurateur de l'Orgue de la Basilique de Québec. Constructeur des Orgues des Eglises de Notre-Dame de Lévis, de St. Jean, St. Sauveur, Beauport, Charlesbourg, St. Romuald, etc., etc. Devis (spécifications) fournis sur demande à Messieurs les Curés, aux Communautés Religieuses. Ouvrage garanti. Prix modérés. 25, rue St. Jean, (Banque d'Epargnes.) Québec, 13 août 1878.

Flanelles! Flanelles!

Nous venons de recevoir par le bateau à vapeur MORAVIAN, notre importation de Flanelles pour la saison d'automne, provenant des manufactures les plus en renom mées de l'Angleterre. Aussi quelques spécialités de Flanelles Canadienne et Américaine, garanties de bonne durée et vendues à très bas prix.

- Flanelle "Welsh" véritable. Flanelle Blanche "Sascony Welsh". Flanelle "Lancashire" Blanche et de Couleur. Flanelle Rouge "Anti-Heumatis". Flanelle Blanche "Cricketing". Flanelle de Gauge. Flanelle Blanche Sascony de 1, 1 1/2 et 1 3/4 verge de largeur. Flanelle de Fantaisie en grande variété. Flanelle Blanche Croisé, de 2 verges de largeur, pour Drap de Lit, manufacturées spécialement pour nous-mêmes et beaucoup recommandées pour les rhumatismes et tout autre usage en général.

Serviettes à Bains de "Christie & Sons." Coton à Drap et Coton Blanc "Shirting" et ces célèbres manufactures Horrocks et autres.

GLOVER, FRY & CIE. Québec, 12 août 1878.

AVIS.

Aux Messieurs du Clergé et aux Communautés Religieuses de la Province de Québec.

GRANDES ORGUES A TUYAUX Manufacturés par M. NAPOLEON DERY DE CETTE VILLE.

Encouragez le talent local, vous assurant par là l'acquisition d'un instrument, qui vous donnera toutes les garanties possibles M. NAPOLEON DERY invite respectueusement toutes les personnes intéressées au succès des entreprises canadiennes, de se rendre chez

M. ROBERT MORGAN, Marchand de Musique, No. 28, rue de la Fabrique,

Pour y examiner et essayer un grand Orgue, qu'il vient de manufacturer chez lui à Québec.

Si un encouragement libéral lui est accordé, il se propose de continuer à construire plusieurs instruments, dont il disposera aux conditions les plus avantageuses possibles. Il est bon de faire remarquer ici qu'en faisant l'acquisition de l'un de ses orgues les acquéreurs sont exempts des frais de transports et des droits de douane, auxquels sont sujets les instruments commandés à l'étranger.

Ces Orgues fabriquées, sur quelques devis que ce soit, sont supérieures à celles manufacturées en dehors de la Province.

M. DERY se charge aussi de faire toutes les réparations que l'on voudra bien lui confier, à des prix modérés.

N. POLEON DERY, 43, rue St. Gabriel, Faubourg St. Jean. Québec, 10 août 1878-1m

CANADA, Province de Québec, District de Québec, No. 4738

ETIENNE MICHON, vs Demandeur, MARIE LALIBERTÉ, et Défenderesse, MARIE LALIBERTÉ, Opposante.

En vertu d'un bref de Venditioni Exponas émané en cette cause, seront vendus le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT courant, à DIX heures avant-midi, sur le Marché Montcalm, Québec, les meubles et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en Moulin à Coudre, Tables, Chaises, Lits, etc., etc.

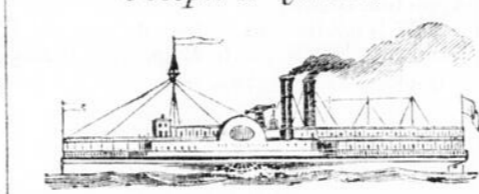
F. LEPAGE, H. C. S. Québec, 17 août 1878-p

PELERINAGE A LA BONNE STE. ANNE.

DIMANCHE, le 18 du courant, le vapeur MONTMORENCY, Capt. H. Blouin, laissera le Quai Champlain, pour Ste. Anne, à 5 1/2 heures précises A. M. Prix, aller et retour, 30 cts., quai compris. Des cartes seront en vente chez MM. Lavoie & Marquis, Quai Napoléon, Basse-Ville, et à bord du vapeur le matin du départ.

H. B'OUIN, Capitaine. Québec, 12 août 1878.

Traverse de l'Île d'Orléans, St. Joseph et Québec.



LE VAPEUR

"MAID OF ORLEANS"

Le et après Lundi prochain, fera la traversée jusqu'à avis contraire:

Table with columns: DE L'ILE, DE QUEBEC, 4.00 A.M. les Mardis, 5.00 A.M. les Mardis, Jueuis et Samedis, Jueuis et Samedis. Prices: 8.10, 11.30, 2.30 P.M., 4.30 P.M., 5.40, 6.30. Arrêtant à St. Joseph à chaque voyage.

Voyage Extra Samedi, à 2 P. M. de Québec.

LE DIMANCHE.

Table with columns: DE L'ILE, DE QUEBEC, 11.00 A.M., 2.00 P.M., 5.00 P.M., 6.45 P.M.

Dimanche prochain Voyage Extra, laissant Québec à 8 heures A. M.

HENRY PINHEY, Propriétaire. Québec, 10 août 1878.

AUX AFFLIGES!

PLUS DE RHUMATISMES!

Québec, 9 mai 1878.

Chère Madame Gaden, Je vous prie de vouloir bien, pour le repos de ceux qui sont affligés de rhumatismes, donner place dans votre journal à ces quelques lignes. Mon épouse était depuis six ans, affligée de rhumatismes et avait été soignée par les meilleurs médecins de Québec. Désespérant de guérir jamais, elle eut l'idée de s'adresser à vous et dans l'espace de deux mois, elle fit usage de ses pieds et de ses mains, ce qu'elle n'avait pu faire depuis 6 ans. THOS. CARNAY.

P. S. - Les personnes qui voudraient avoir des renseignements plus complets peuvent s'adresser à moi et demanderont le remède. Préparé seulement par MME. GADEN, sage-femme diplômée, et en vente chez tous les pharmaciens suivants: J. E. Burke, Haute Ville, Mathie, coin des rues du Alaïs et St. Jean, et J. J. Veldon, rue St. Joseph, St. Roch. Prix, 50 cents la bouteille.

J. VERNIER, Seul agent, rue St. Jean. Québec, 6 août 1878.

LES ETRANGERS

Visitant Québec sont respectueusement invités de venir examiner notre assortiment de

Marchandises Sèches, d'Etape et de Fantaisie

- CONSISTANT EN -

- Châles, Parapluies, Dentelles, Soieries, Bas, Articles pour Mess., Etc., Etc., Etc.

N. B. - Nous gardons comme spécialité Les célèbres Gants de Kid Moriquand.

Nous venons justement de recevoir un grand lot de Frilling de toute sorte, que nous vendrons à des prix modérés.

FYFE & WRIGHT

22, RUE LA FABRIQUE. Québec, 2 août 1878.

Collection, Agence, Correspondance, etc., etc.

M. JOSEPH DELISLE a l'honneur d'informer ses amis et le public, surtout les hommes d'affaires, qu'il se chargera de la collection de tous comptes, réclamations, etc., qu'on voudra bien lui confier. Il acceptera aussi toute agence qu'on voudra lui offrir.

M. Delisle, qui a obtenu il y a quelques années, à l'Ecole Normale-I.aval, un diplôme comme instituteur, se chargera aussi de rédiger toutes lettres, correspondances, etc., à la demande des intéressés. Adresse: M. JOSEPH DELISLE, No. 69, rue Richardson, St. Roch, ou Bureau de Poste, Québec, Boîte No. 999. 18 juillet 1878-1m

AU BON MARCHÉ

HAUTE-VILLE. Les marchandises ci dessous sont vendues à 15 par cent au-dessous des prix ordinaires.

- Gants de Kid 50 cents. Toile de Foin 12 cents et au-dessus. Serviettes en Toile 45c la douz. " Coton Blanc 5 cents " Coton Jaune 5 cents " Toile à Nappe 45 cents " Coton Ouatté 9c cents " Drap Noir \$1.10 "

N. GARNEAU, Coin des rues St. Jean et Collin, Haute-Ville. Québec, 13 juillet 1878.

Vente de Marchandises

Reçues dernièrement.

Je soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Marchandises nouvelles, telles que CHEVEUX TRAVAILLÉS DANS TOUS LES GOUTS ET A LA DERNIÈRE MODE. Parfumerie élégante, Coutellerie, Razoirs, Cuirs à repasser, etc., etc. Jeux de Croquet et Badminton, Echecs, Echiquier, Crosse, Balle pour Foot Ball, Cannes, Ustensiles de Pêche, Necessaires de Voyage pour Dames et pour Messieurs, Peignes en tout genre et autres articles dont le détail serait trop long. En un mot tout ce qui a rapport à l'art du Perruquier-Coiffeur et du Parfumeur.

Le soussigné informe aussi ses clients qu'il monte les PEIGNURES et prie ceux qui lui en ont donné à travailler de bien vouloir venir les chercher. WM. HICKMAN, 52, rue Garneau. Québec, 25 juillet 1878-1m

Restaurant Delmonico.

MONSIEUR CYZOL, Cuisinier Français, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il est prêt à donner des Lunchs à toute heure du jour à raison de 35 cents. Salle Privée, 15 cents Pension Privée, prix très modérés. Cuisine Française et Anglaise. Québec, 13 juillet 1878.

H. S. SCOTT & CIE.,

No. 60, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.

POUR LA RECOLTE.

- Faux Américaines, Faux Anglaises, Rateaux, Fourches, Fourches, Fourches, Javelières, Meules.

EN GROS ET EN DÉTAIL AU PLUS BAS PRIX. Québec, 4 juillet 1878.

PROPRIETES A VENDRE.

1. Un emplacement situé dans le village de la Pointe-a-Pic, paroisse de Ste. Etienne de la Malbaie, contenant six perches de front sur six perches et demi de profondeur avec une grande maison, connue sous le nom de "Murray Bay House," dessus construite, qui est très convenable pour un Hôtel ou une Résidence Privée.

2. Une terre située au même lieu, contenant quatre vingt-dix pieds de front sur un demi arpent de profondeur, et de cette profondeur contenant trois quart d'arpent de front sur environ trente-sept arpents de profondeur, avec une maison et autres bâties dessus construites.

Ces propriétés seront vendus à des conditions faciles. Titres incontestables. S'adresser à la SOC CONSTRUCTION MUTUELLE, No. 25, rue St. Jacques, B.-V. Québec, 27 juin 1878.

A VENDRE OU A LOUER.

Le magnifique poste d'affaires situé au No. 87, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, ci-devant occupé par MM. Blumhart & Cie. Conditions faciles. S'adresser à la Société de Prêts et Placements de Québec, No. 13, rue St. Jacques, B.-V. Québec, 19 juin 1878.

LONGUENT OPHTALMIC

DE CHAMBERLAIN

Est le meilleur et le plus sûr

RÉMÈDE

pour les Maux d'Yeux et des Paupières, provenant de Contusion, d'Inflammation, ou causé par le froid. PRIX 35 CENTS LE POT. JNO. MUSSON & CIE., Droguistes, Propriétaires. Québec, 28 juin 1878.

A LOUER.

Un logement très confortable, 7 chambres, au No. 116, rue Bichelieu, faubourg St. Jean. Prix modéré. S'adresser au No. 118, rue Bichelieu, ou 105, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 8 juin 1878.

ROBERT MORGAN

No. 28, rue de la Fabrique

Agent et Importateur des Pianos STEINWAY, CHICKERING ET HAINES

- AUSSI - ORGUES CABINET ET HARMONIUMS

Des fabricants les plus en renom.

En outre de ce qui précède, je garde toujours à mon établissement, une variété considérable de Pianos neufs et de seconde main, des meilleurs manufacturiers, que j'offre aux acheteurs aux conditions les plus avantageuses. Ces instruments varient en prix de cinquante piastres et au dessus. Les rapports intimes et continue que j'ai toujours eu avec ces manufacturiers me permettent d'offrir les instruments ci-dessus, à un taux plus bas, si l'on considère leur supériorité, qu'aucune autre maison à Québec.

J'assure pleine et entière satisfaction aux acheteurs, et si on leur découvre quelques défauts, je serai prêt à donner un autre instrument en échange, et ce à mes propres frais. A l'effet de donner l'avantage à chacun de pouvoir acheter, je disposerai de mes instruments sur le

SYSTÈME DE VERSEMENTS. Ainsi, si vous désirez faire l'acquisition d'un Piano d'une valeur de \$350, avec en tente d'en faire le paiement dans un délai de deux ans ou plus, en payant douze piastres et cinquante cents par mois, cet instrument deviendra votre propriété pleine et entière.

Dépôt des Instruments de Musique et Musique en Feuilles de toutes espèces, provenant des marchés Anglais, Français et Américains Québec, 12 juillet 1878.

VIN DE MESSE !!

Nous avons l'honneur d'annoncer au clergé et au public en général que nous avons en mains les VINS les plus purs de Sicile, et que nous sommes en possession de certificats de Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec, autorisant ces vins comme Vins de Messe. Québec, 12 juillet 1878.

CERTIFICAT

DE L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC AU SUJET DES VINS INGHAM.

Québec, 2 avril 1878.

La maison GILLESPIE, MOFFET & CIE., m'ayant communiqué un certificat donné au sujet du VIN COLLI, importé par cette maison, j'ai écrit directement à l'auteur, le hanoine Abregnani, de l'Eglise Métropolitaine de Marsala, en Sicile. Sa réponse a confirmé l'authenticité du certificat susdit, et en conséquence, je crois pouvoir recommander ce VIN de COLLI pour la messe. E. A., ARCH. DE QUÉBEC.

Nous certifions que la maison GINGRAS & LANGLOIS ont acheté de nous directement des Vins ci-haut mentionnés. GILLESPIE, MOFFET & CIE., Agents. Pour MM. INGHAM & WHIT. KER. Sicile.

Nous certifions que la maison GINGRAS & LANGLOIS ont acheté de nous directement des Vins ci-haut mentionnés. GILLESPIE, MOFFET & CIE., Agents. Pour MM. INGHAM & WHIT. KER. Sicile.

50 Octares Vin de Colli, 25 Quartrons " " 25 " " de Marsala.

GINGRAS & LANGLOIS,

51, RUE DU PALAIS. Québec, 19 juillet 1878.

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRETER \$30,000

Aux conditions ordinaires de cette Société. ROBT. LAROHE, Sec.-Trés. Québec, 28 juin 1878.

P. DIGNARD & CIE.

Ont l'honneur d'informer le public et leurs amis en général qu'ils ont toujours en mains la célèbre

BIÈRE DE CARLING, LONDON

qu'ils vendront soit en draft, soit en bouteille. - AUSSI - Cidre, Ginger Ale, Nectar, Soda, Vin de Gingembre, etc.

GLACE! GLACE! GLACE!

Le tout fourni à domicile, à bord des vapeurs et goëlettes. Ils sollicitent une part du patronage du public et ils espèrent par la promptitude et la ponctualité qu'ils mettront à exécuter les ordres qui leur seront confiés satisfaire ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

P. DIGNARD & CIE., Coin des rues St. Charles et des Bains, Palais, Québec. 5 juillet 1878-2m